

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4076-2018

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

12^e DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2019

(Articles 31(1), (2) et (2,1), 32, 34(2), 48, 49, 52, 72 et 74 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 (la « Loi »))

ÉNERGIR DÉCLARE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. [...]
3. Le 23 août 2019, la Régie a créé une phase 3 au présent dossier et y reportait l'examen des pièces Énergir-N, Documents 17, 18 et 22 portant sur la répartition des coûts de l'usine LSR entre les activités réglementées et non réglementées, le tout tel qu'il appert de la pièce A-0048;
4. [...]
5. Le 9 octobre 2019, la Régie rendait sa décision D-2019-124 dans le dossier du Rapport annuel 2018 (R-4079-2018) et demandait à Énergir de déposer une série de suivis dans le cadre de la phase 3 du présent dossier, le tout tel qu'il appert des paragraphes 240, 254, 268 et 269 de ladite décision;
6. Dans sa lettre datée du 15 janvier 2020 (A-0087), la Régie divisait les sujets de la phase 3 du présent dossier entre la phase 3A (c.-à-d. la répartition des coûts de l'usine LSR entre les activités réglementées et non réglementées) et la phase 3B (c.-à-d. les suivis de la décision D-2019-124);
7. Le 4 mars 2020, la Régie rendait la décision procédurale D-2020-027 relative aux sujets d'examen et budgets de participation de la phase 3B et demandait à Énergir de déposer un contrat-cadre additionnel en lien avec le suivi demandé dans la décision D-2019-124, le tout tel qu'il appert du paragraphe 47 de la décision D-2020-027;

8. Le 7 avril 2020, la Régie rendait sa décision D-2020-039 relative à la phase 3A dans laquelle elle approuve l'ensemble des propositions d'Énergir à l'exception des ajustements liés au gaz d'évaporation à compresser venant des sources 3 et 4;

5-9. Dans cette même décision, la Régie demandait à Énergir de déposer dans le cadre de la phase 3B de la documentation et de l'information additionnelles relativement à la répartition des coûts de l'usine LSR entre les activités réglementées et non réglementées, le tout tel qu'il appert des paragraphes 100, 101 et 111 de la décision D-2020-039;

I. MODE RÉGLEMENTAIRE ALLÉGÉ POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022 (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 2)

~~6-10.~~ [...]

II. MODIFICATIONS AUX INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE [...]

~~7-11.~~ [...]

III. RECONDUCTION DES PRATIQUES TARIFAIRES ET COMPTABLES EN LIEN AVEC LE SPEDE (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 4)

~~8-12.~~ [...]

IV. FUSION DES PRIX DES ZONES NORD ET SUD AU SERVICE DE TRANSPORT (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 5)

~~9-13.~~ [...]

V. MODIFICATIONS DES PIÈCES DU PGEÉ DÉPOSÉES AU DOSSIER TARIFAIRE (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 6)

~~10-14.~~ [...]

VI. INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 2 À 5)

~~11-15.~~ [...]

VII. PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2020-2023 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 11)

~~12-16.~~ [...]

VIII. DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 À 3)

~~13-17.~~ [...]

IX. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, CASEP, CASS ET PGEÉ (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1, 2 ET 3)

~~14.18.~~ [...]

X. PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PIÈCE ÉNERGIR-K, DOCUMENT 1)

~~15.19.~~ [...]

XI. INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 10)

~~16.20.~~ [...]

XII. STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 9)

~~17.21.~~ [...]

XIII. COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 25)

~~18.22.~~ [...]

~~19.23.~~ [...]

~~20.24.~~ En regard de la méthode de répartition des coûts d'utilisation de l'usine LSR, Énergir demande à la Régie, dans le cadre de la phase 3B du présent dossier :

a. [...]

b. d'approuver les ajustements liés au gaz d'évaporation à compresseur venant des sources 3 et 4 proposés à la méthode de répartition des coûts d'utilisation de l'usine LSR, et ce, à partir de l'exercice financier 2019-2020,

le tout tel qu'il appert [...] des pièces Énergir-N, Documents 18 et 22;

~~21.25.~~ [...]

~~22.26.~~ Énergir dépose également les suivis demandés aux décisions D-2019-124 (paragraphe 240, 254, 268 et 269), D-2020-027 (paragraphe 47) et D-2020-039 (paragraphe 100, 101 et 111) et demande à la Régie d'en prendre acte et de s'en déclarer satisfaite, le tout tel qu'il appert des pièces Énergir-N, Documents 23 et 25;

~~23.27.~~ Enfin, pour les mêmes motifs que ceux énoncés dans le cadre du dossier R-4079-2018 et [...] considérant la décision D-2019-124 (paragraphe 315 et 321), Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues aux pièces Énergir-N, Document 23 ainsi que Énergir-U, Documents 4 à 6;

XIV. INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-E, DOCUMENT 3 ET ÉNERGIR-P, DOCUMENT 2)

~~24.28.~~ [...]

XV. STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 16)

~~25-29.~~ [...]

XVI. MODIFICATIONS AUX *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* (PIÈCE ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1)

~~26-30.~~ [...]

XVII. TEXTE DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

~~27-31.~~ [...]

~~28-32.~~ La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

À L'ÉGARD DU TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE PROPOSÉ (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 1)

[...]

À L'ÉGARD DU MODE RÉGLEMENTAIRE ALLÉGÉ POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022 (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 2)

[...]

À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE [...]

[...]

À L'ÉGARD DE LA RECONDUCTION DES PRATIQUES TARIFAIRES ET COMPTABLES EN LIEN AVEC LE SPEDE (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 4)

[...]

À L'ÉGARD DE LA FUSION DES PRIX DES ZONES NORD ET SUD AU SERVICE DE TRANSPORT (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 5)

[...]

À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS DES PIÈCES DU PGEÉ DÉPOSÉES AU DOSSIER TARIFAIRE (PIÈCE ÉNERGIR-E, DOCUMENT 6)

[...]

À L'ÉGARD DE LA MISE À JOUR DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS FINAUX DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020 (PIÈCE ÉNERGIR-G, DOCUMENT 5)

[...]

À L'ÉGARD DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2023 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 11)

[...]

À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 À 3)

[...]

À L'ÉGARD DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, DU CASEP, DU CASS ET DU PGEÉ (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1, 2 ET 3)

[...]

À L'ÉGARD DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PIÈCE ÉNERGIR-K, DOCUMENT 1)

[...]

À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 10)

[...]

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 9)

[...]

À L'ÉGARD DES COÛTS DE SERVICE ET DU REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 25)

[...]

[...]

[...]

APPROUVER les ajustements liés au gaz d'évaporation à compresser venant des sources 3 et 4 proposés à la méthode de répartition des coûts d'utilisation de l'usine LSR, et ce, à partir de l'exercice financier 2019-2020;

[...]

PRENDRE ACTE des suivis demandés aux décisions D-2019-124, D-2020-027 et D-2020-039 présentés aux pièces Énergir-N, Documents 23 et 25 et **S'EN DÉCLARER SATISFAITE**;

INTERDIRE pour une durée de dix ans, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues aux pièces Énergir-N, Document 23 ainsi que Énergir-U, Documents 4 à 6;

À L'ÉGARD DES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET DE L'INCITATIF À LA PERFORMANCE
(PIÈCES ÉNERGIR-E, DOCUMENT 3 ET ÉNERGIR-P, DOCUMENT 2)

[...]

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE ET DES GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 16)

[...]

À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-R,
DOCUMENT 1)

[...]

À L'ÉGARD DU TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

[...]

À L'ÉGARD DES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-T, DOCUMENTS 1
À 17)

[...]

Montréal, le 27 avril 2020

(s) Vincent Locas

M^e Vincent Locas
Procureur d'Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
adresse courriel pour ce dossier :
dossiers.reglementaires@energir.com